

Pièces à fournir lors d'une demande de carte nationale d'identité et/ou de passeport

Avant de prendre rendez-vous sur https://www.boissy-ssy.fr/ pour déposer une demande de carte d'identité ou de passeport, vous devez obligatoirement faire une pré-demande sur le site https://ants.gouv.fr/

Si votre commune de naissance est dématérialisée, vous n'avez pas besoin de fournir d'acte de naissance

Dans tous les cas, vous devez fournir :

En cas de renouvellement, apporter les anciens titres (passeport, carte d'identité)

1 formulaire de pré-demande	Vous devez effectuer une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr et apporter la pré-demande imprimée en format papier
Photographies d'identité (Nous ne disposons pas de photomaton sur place)	 Vous devez apporter la planche photo entière, en couleur, non découpée, datée de moins de 6 mois et conforme aux normes (expression neutre, visage, oreilles et cou parfaitement dégagés, tête nue, pas de frange sur les sourcils, pas de lunette, sans boucles d'oreilles). La norme s'applique également aux enfants mineurs. Le fond blanc est strictement interdit. Pour les enfants en bas âge, privilégier les photos réalisées chez un photographe.
Un justificatif de domicile	 Exemple: Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de fournisseur d'accès à internet ou de téléphone (fixe ou portable accepté) Avis d'imposition sur le revenu (pas de déclaration d'impôt), taxe foncière, taxe d'habitation Quittance de loyer non manuscrite
Si vous êtes hébergé(e) ou enfant de plus de 18 ans résidant chez les parents	 Une attestation d'hébergement datée et signée certifiant que vous habitez chez la personne depuis plus de 3 mois Une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge Un justificatif de domicile de moins d'un an au noms et prénoms de l'hébergeant
Pour les mineurs ATTENTION: Le demandeur mineur doit impérativement être présent lors du dépôt de la demande de titre d'identité Si le mineur à moins de 12 ans, il n'est pas nécessaire qu'il soit présent au moment du retrait	 Pièces d'identité des deux parents (si un des parents est absent, photocopie de sa pièce d'identité + attestation écrite autorisant le dépôt du dossier) Livret de famille En cas de divorce : Jugement de divorce En cas de séparation : Attestation sur l'honneur du parent présent
Timbres fiscaux A acheter sur www.timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac (Pas de vente sur place)	Pour un passeport : > Majeur86€ > Mineur de 15 ans et plus42€ > Mineur de moins de 15 ans17€ Pour une carte nationale d'identité : > En cas de première demande ou de renouvellement Gratuit > En cas de perte ou de vol 25€

ATTENTION : Tout dossier incomplet entraînera le refus d'enregistrer votre demande de titre d'identité.